

NOTE DE SYNTHÈSE

annexée au compte administratif 2023
(budget principal CCPO et budgets annexes)

Le compte administratif :

Le compte administratif 2023 (CA 2023) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la collectivité dans l'année. Il doit être présenté au conseil entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024. Il permet de contrôler la gestion de la CCPO, et de vérifier que les dépenses annoncées lors du vote du budget primitif 2023 (BP 2023) et des décisions modificatives sont bien celles réalisées.

La CCPO compte 3 comptes administratifs :

- **Le Budget Principal de la CCPO ;**
- **Le Budget de l'École de Musique de l'Ozon (EMO) :** pour permettre à Solaize, commune extérieure à la CCPO, mais partenaire dans la gestion de l'EMO, une meilleure lisibilité de ses comptes.
- **Le Budget du Val de Charvas :** ce budget assujettis à TVA et permet d'identifier les flux propres à l'extension du parc d'activités du Val de Charvas.

L'exécution budgétaire s'effectue selon deux sections :

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et récurrente de la CCPO et à l'exercice de ses compétences (voirie, développement économique, hydraulique, érosion, environnement ...).

Par exemple, en dépenses : les attributions de compensations versées aux communes membres, les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la CCPO, les prestations de services extérieurs comme les travaux d'entretien réalisés dans le cadre de ses compétences, les autres charges de gestion courante, le paiement des intérêts des emprunts.

En recettes : les produits locaux, les recettes fiscales provenant des impôts locaux, les dotations de l'État comme la dotation globale de fonctionnement, les loyers et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales.

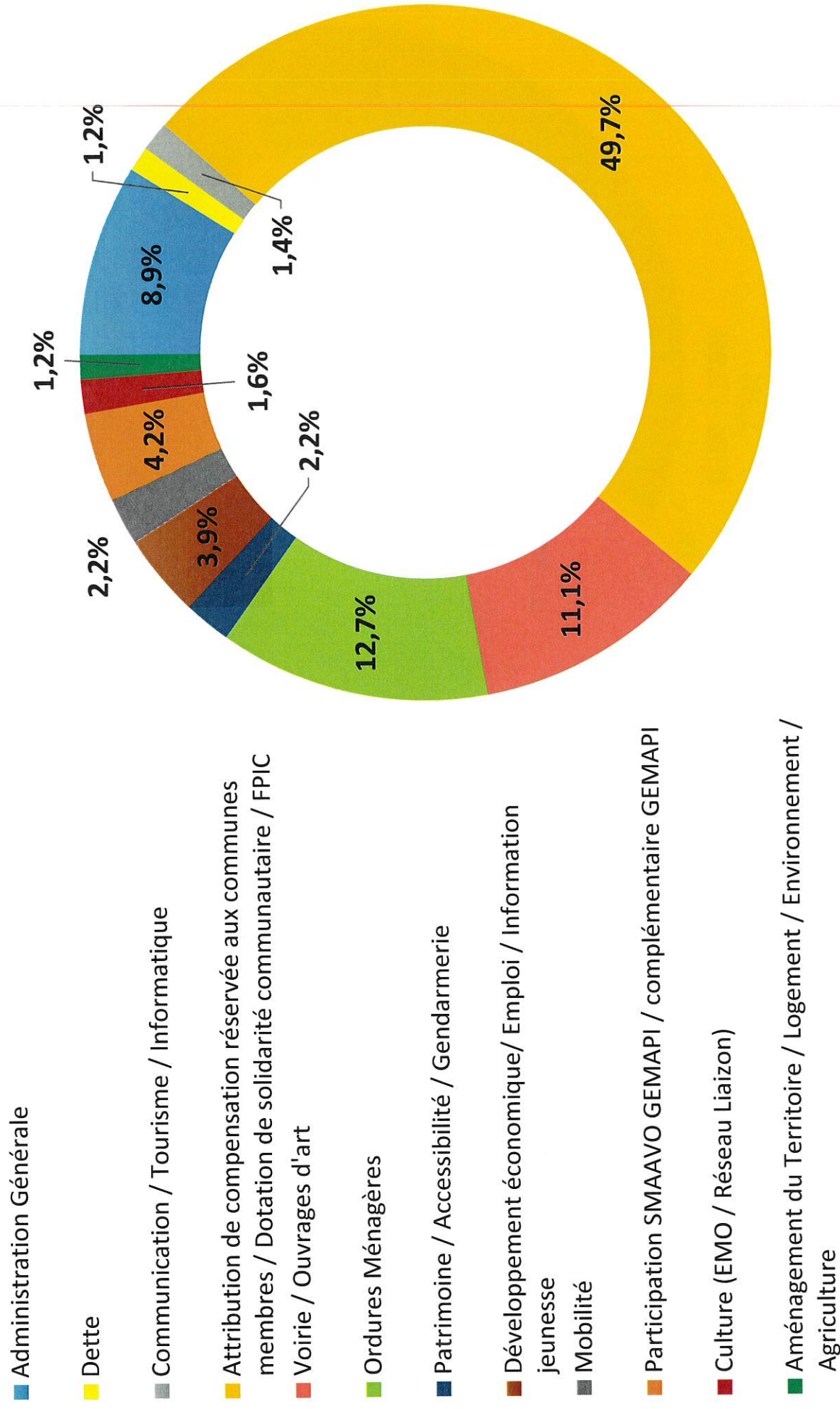
L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La **section d'investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux. Parmi les recettes d'investissement, on trouve les subventions d'investissement, les emprunts, le produit de la vente du patrimoine, le Fonds de Compensation de la TVA, etc.

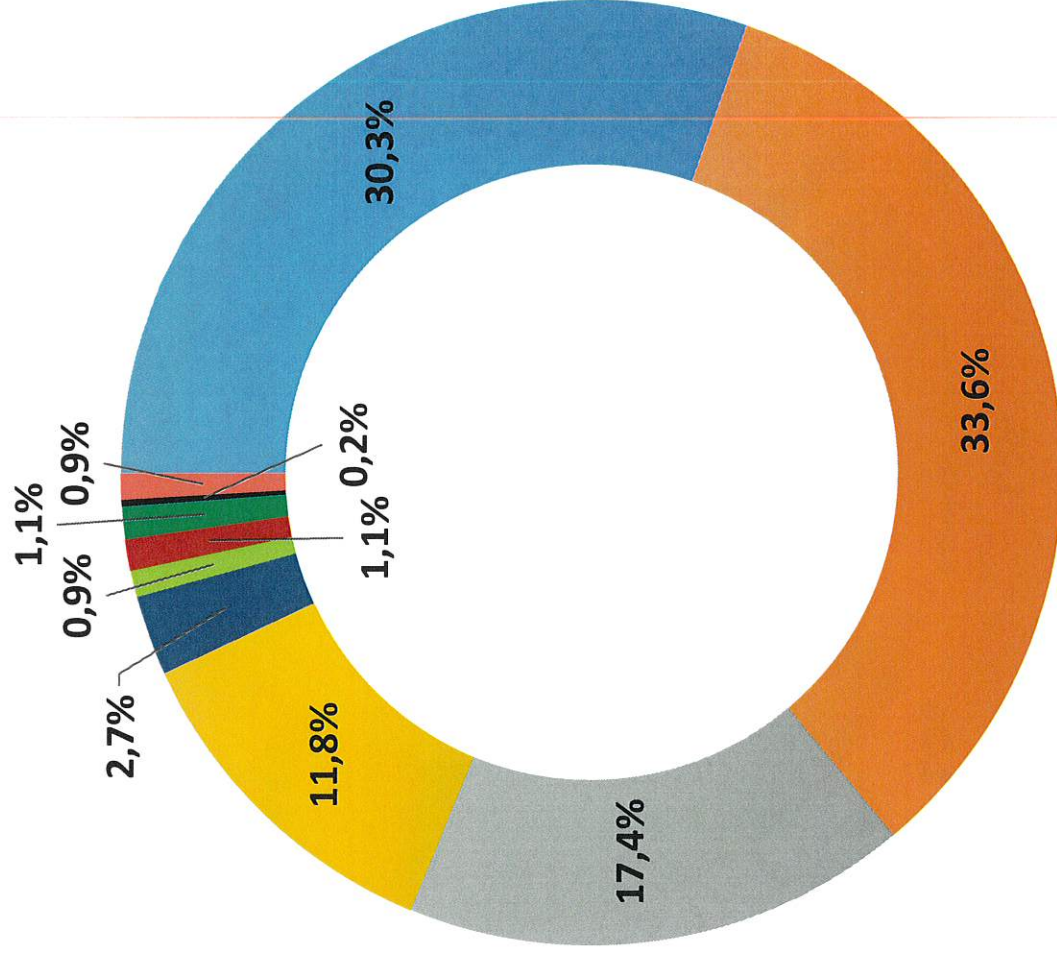
Budget principal

	DÉPENSES		RECETTES	
	BP 2023	CA 2023	BP 2023	CA 2023
Budget principal				
Réalisation de l'exercice	24 806 221,56	16 438 953,77	24 806 221,56	25 990 431,36
	11 826 105,18	2 623 382,26	11 826 105,18	2 323 664,56
Restes à réaliser à reporter en 2024		3 726 794,84		85 000,00

DEPENSES REELLES CA 2023 : 18 112 519 €



RECETTES REELLES CA 2023 : 19 486 041 €



Fiscalité

Compensation TH et CVAE

Dotations et participations

Ordures ménagères

Fonds de compensation de la TVA

Subventions / fonds de concours

Versement mobilité

Loyer du casernement de la Gendarmerie

Remboursement budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon

Diverses (RODP, sinistres, mise à dispo ADS, remboursements divers)

Budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

	DÉPENSES		RECETTES	
	BP 2023	CA 2023	BP 2023	CA 2023
Réalisation de l'exercice	369 318,81	355 088,97	369 318,81	372 756,80
Restes à réaliser à reporter en 2024	31 880,05	9 002,00	31 880,05	33 997,24

Zone Industrielle de Charvas 2

	DÉPENSES		RECETTES	
	BP 2023	CA 2023	BP 2023	CA 2023
Réalisation de l'exercice	2 232 202,06	745 457,64	2 232 202,06	745 457,89
	2 232 196,81	745 457,64	2 232 196,81	1 024 729,43

A Saint Symphorien d'Ozon, le 25/03/2024

Le Président, Pierre BALLELIO



